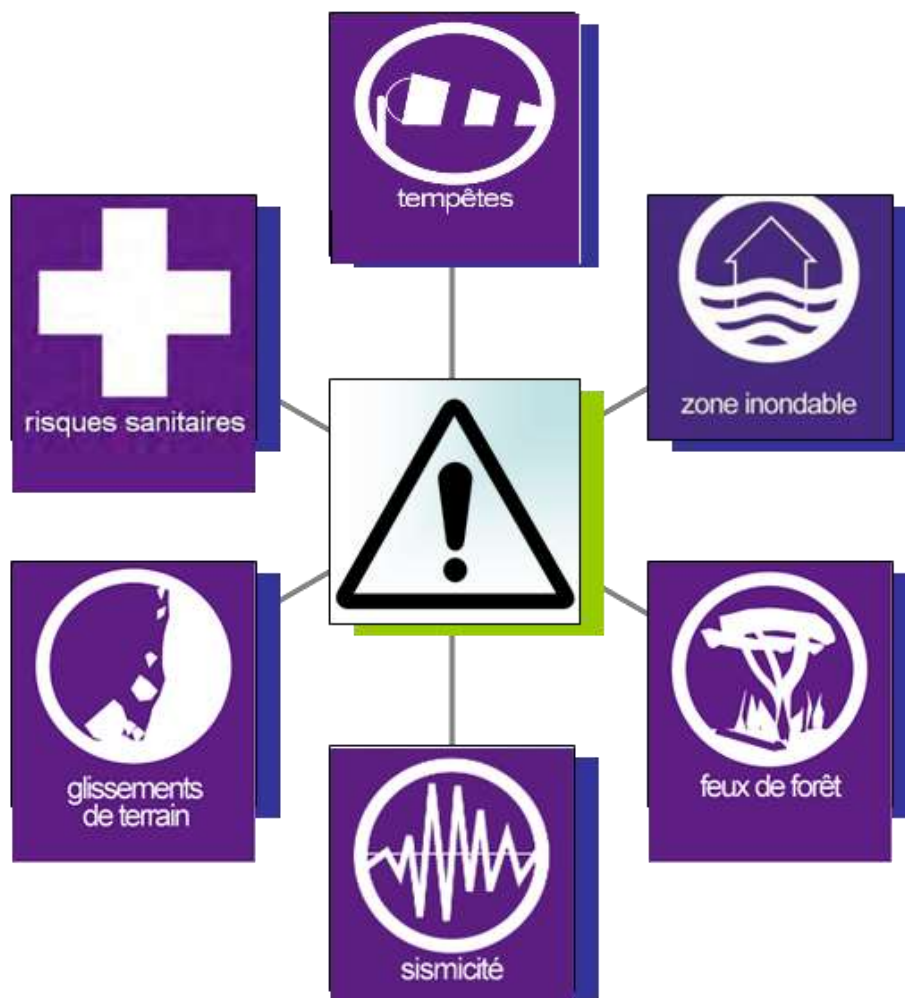


DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



RISQUES MAJEURS
Apprenons les bons réflexes !

Madame, Monsieur,

Ce document sécurité est d'une **TRES GRANDE IMPORTANCE**, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce DICRIM, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que la commune a élaboré également son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

Puisse ce document vous permettre de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celles des autres.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

***Le Maire,
François ILLE***

Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile :
« *Toute personne concourt, par son comportement, à la sécurité civile.* »

Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle, ou lié à une activité humaine, se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.



Risque = produit d'un aléa + un enjeu

Il existe plusieurs types de risques :

- **Les risques naturels**
(Inondation, mouvement de terrain, Feu de forêts...)
- **Les risques technologiques**
(Industries, nucléaire, transport de matière dangereuses, ...)
- **Les risques météorologiques**
- **Les risques sanitaires** (pandémie...)

Un risque est dit « majeur » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de **Le BEAUCET** peut être exposée.

Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre propre sécurité.

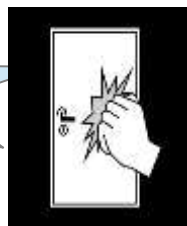


En cas d'événement grave, comment serez-vous alerté ?



**En cas d'événement majeur, vous serez alertés
de la manière suivante :**

- **Le territoire communal a été divisé en secteurs : un élu (et un suppléant) a été choisi pour diffuser l'alerte dans chaque secteur**
- **L'alerte s'effectuera en porte-à-porte**
- **Emploi de numéro TPH (Téléalerte) des villageois recensés en Mairie**



ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

- Un risque menace votre quartier.
- Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire.
- Restez attentifs aux instructions qui seront données pour votre sécurité.

ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

- Un événement exceptionnel est attendu.
- Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.
- Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre.

- La population entière doit être alertée, si la menace concerne l'ensemble du territoire communal
- Une partie de la population seulement peut être alertée, si la menace ne concerne pas l'ensemble du territoire communal (zones inondables, établissements scolaires, lieux publics, campings, etc.).



**Les consignes complémentaires
seront données par porte-voix**



POINT DE RASSEMBLEMENT ET DE DISTRIBUTION :

Lieu de rassemblement	Accès
Place Castel Loup (devant la Mairie)	CD 39 - Rue de la Bastide

Le « Pack » de Sécurité à préparer chez soi :

Radio à pile, lampe de poche, matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas les portes ...), nourriture et eau, couvertures, vêtements, papiers personnels, médicaments et notamment traitement quotidien.



Risque inondation

Définitions :

L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non ; elle correspond au débordement des eaux lors de la crue.

La crue, quant à elle, correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.

2 types d'inondations existent :

- Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique.
- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à de violentes averses.



le risque

Le risque à Le Beucet :

Les risques d'inondations concernent la vallée de Saint Gens CD39 de la sortie du village de Saint Didier jusqu'à l'entrée du hameau de Saint Gens — le vallon du Fraischamp — le vallon de la source des Bourgages. II s'agit des eaux pluviales qui pourraient se déverser en grande quantité et particulièrement faire entrer en crue la rivière du Barbara qui longe le CD 39.

Les moyens de surveillance et l'alerte :

Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée au niveau national. Le bilan de ces observations est consultable 24H/24 sur le site <http://www.vigicrues.gouv.fr> (site de prévision des crues).

Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (Mairie, pompiers ou gendarmerie).

Le maire déclenche alors le Plan Communal de Sauvegarde qui organise les secours et définit les points de ralliement.



POINT DE RALLIEMENT :

Lieu de ralliement	Accès
Place Castel Loup (devant la Mairie)	CD 39 - Rue de la Bastide

Ce que vous devez faire en cas d'INONDATION :

Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée.

N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.

DES AUJOURD'HUI :

- Informez-vous auprès de la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque « inondation ».
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

PENDANT LA CRUE :

A l'annonce de l'arrivée de l'eau :

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations, qui pourraient être atteints par l'eau.
- Coupez vos compteurs électriques et gaz.
- Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

Lorsque l'eau est arrivée :

- Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.
- Ecoutez les instructions des pouvoirs publics en écoutant la radio

APRES L'INONDATION :

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Rappel des bons réflexes : Inondations



Coupez
électricité
et gaz



Fermez la porte
et les aérations



Montez dans les
étages



Ecoutez la radio

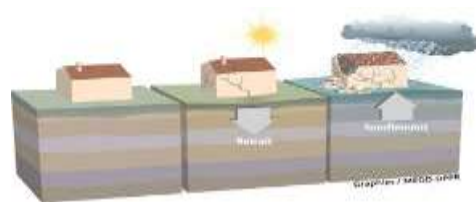
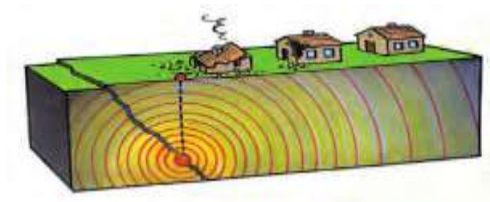


Ne prenez pas
votre véhicule



Risque de Mouvement de terrain Et d'Eboulements

Le Beaucet est concerné par l' Arrêté SI2011-04-19-0070-DDT relatif à l' information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et par le Décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français. Vis-à-vis de cette carte, le territoire se trouve en zone d'aléa modéré.



Les risques de mouvement de terrain sur la commune sont principalement des chutes de pierre et des glissements de terrain.

Les risques d'éboulement ou chutes de pierres sur les habitations sur des secteurs ou des falaises sont prédominantes : montée de l'alouette (maisons troglodytes), Le Château du Beaucet — quartier Beaumont — les Esclaveaux - Saint Gens. Des glissements de terrain pourraient se produire quartier du collet et quartier de la chapelle saint Etienne.

Les mesures de prévention :

A FAIRE DES AUJOURD'HUI :

- Informez-vous à la mairie sur l'existence des zones à risque.

AU MOMENT DU MOUVEMENT DE TERRAIN :

- Coupez l'électricité et le gaz.
- Evacuez immédiatement les bâtiments endommagés
- Eloignez-vous de la zone.
- N'entrez pas dans les bâtiments proches et ne revenez pas sur vos pas.
- Appelez les services de secours.

APRES LE MOUVEMENT DE TERRAIN :

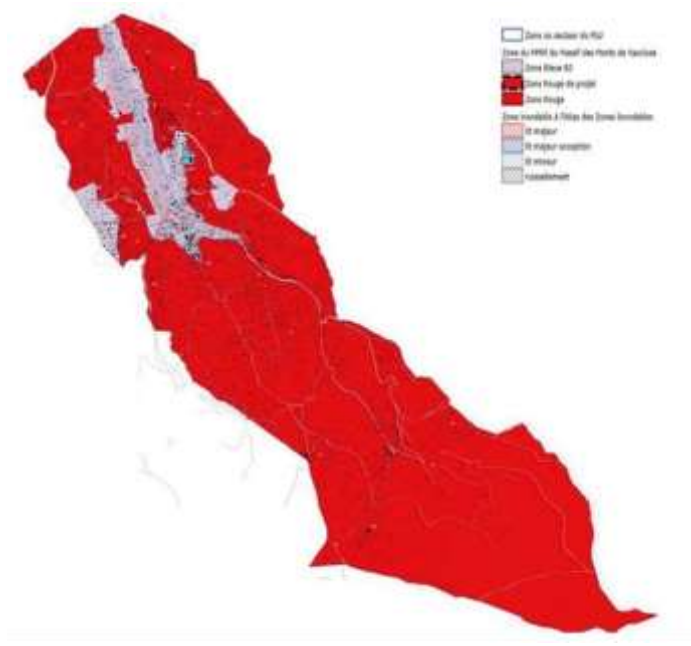
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.
- Ne rétablissez le courant et le gaz que si les installations n'ont subi aucun dommage.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.



Risque de Feu de Forêts

Les feux de forêts sont des incendies qui se propagent sur une surface d'au moins un hectare de forêt, de maquis ou de garrigue...

L'emploi du feu est interdit du 1^{er} juin au 30 septembre. Cette interdiction peut être étendue à toute période de l'année au regard du risque feu de forêt.



Le PPRIF arrêté par le Préfet du Vaucluse en date du 13/12/15, classe le territoire de la commune en aléa fort voire très fort sur les risques de feux de forêts. La quasi-totalité du territoire est en zone rouge

Les mesures de prévention :

A FAIRE DES AUJOURD'HUI :

- Informez-vous à la mairie sur l'existence des zones à risque.

AU MOMENT DU FEU DE FORÊT :

- Appelez les services de secours
- Coupez l'électricité et le gaz.
- Evacuez immédiatement les bâtiments endommagés
- Respirer à travers un linge humide
- Eloignez-vous de la zone.

APRES LE FEU DE FORÊT :

- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.
- Ne rétablissez le courant et le gaz que si les installations n'ont subi aucun dommage.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.



Risque Tempête – vents violents

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).



Les effets d'une tempête :

Vents violents, précipitations intenses... Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

Les conséquences :

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. En effet, les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, de la chute de tuiles, elles peuvent entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain. Évitez de sortir durant l'épisode de tempête.

Le risque :

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20% des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100 km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux tempêtes.

Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique :

- **Une vigilance absolue s'impose**
des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- **Pas de vigilance particulière.**



Vent violent



Neige-verglas



Pluie-inondation



Canicule



Orages





Ce que vous devez faire en cas de tempête

DES AUJOURD'HUI

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

Si une tempête est annoncée :

- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Evitez de prendre la route.
- Reportez autant que possible vos déplacements.

PENDANT UNE TEMPETE

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- N'intervenez pas sur les toits
- Si vous devez impérativement sortir, soyez prudents.

APRES UNE TEMPETE

- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Rappel des bons réflexes : Tempête – vents violents



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez portes et volets



Ne montez pas sur un toit



Ne prenez pas votre véhicule



Ne restez pas sous les lignes électriques



Risque sanitaires : Exemple de la pandémie de grippe ou Covid-19

Une pandémie grippale est définie comme une forte augmentation des cas de grippe. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

Suite à la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19, le risque sanitaire est possible. Un fichier de personnes vulnérables a été ainsi constitué pour identifier les personnes à risque.

Le risque :

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux risques de pandémie.

Les mesures de prévention :

La transmission des virus de la grippe se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

- D'une façon générale, lorsque vous êtes malade, utilisez des mouchoirs en papier que vous jetterez après usage dans un sac fermé.
- Protégez votre nez et votre bouche lorsque vous éternuez avec le port du masque.
- Se désinfecter les mains régulièrement à base de gel hydro alcoolique.
- Evitez enfin tout contact avec des personnes fragiles (nourrissons, enfants, personnes âgées ou malades).



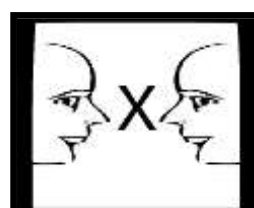
Rappel des bons réflexes en cas de pandémie grippale ou autre :



Restez à
l'écoute des
infos radio et
TV



Lavez-vous
régulièrement les
mains au savon et/ou
avec une solution
hydro alcoolique



Evitez tout contact
avec une personne
malade



Risques sanitaires : Canicule



Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

Sur déclenchement du plan canicule par la Préfecture du Vaucluse avec prise en compte des mesures de prévention. La Commune met à disposition la salle associative et communale du château qui est une salle climatisée pendant les heures les plus chaudes aux personnes sensibles avec un ravitaillement en boissons fraîches.

Les dangers :

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours.

Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc. ...) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc....).



Les mesures de prévention :

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficultés.

La carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Elle est consultable sur le site <http://www.meteofrance.com>.

CANICULE

Personne âgée
Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe).
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- Je donne de mes soins à mon entourage.

Enfant et adulte
Je bois beaucoup d'eau et ...

- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne consomme pas d'alcool.
- Au travail, je vigilante pour mes collègues et moi-même.
- Je prends des nouvelles de mon entourage.

Du 1^{er} juin au 15 septembre, la procédure de vigilance et de mobilisation saisonnière intègre :

- L'expertise du Système d'Alerte Canicule Santé (SACS) intégrant le suivi des indicateurs biométéorologiques (IBM) et l'analyse météorologique de Météo France,
- Le suivi et l'analyse des indicateurs sanitaires par l'Institut de veille sanitaire (INVS).

Ainsi, le dispositif de veille biométéorologique est assuré par Météo-France et par l'Institut de veille sanitaire (INVS), en lien avec la direction générale de la santé (DGS), afin de détecter au mieux la survenue d'une éventuelle canicule.

En Vaucluse, des seuils de température, de 36° le jour et 21° (IBM) la nuit, atteints et perdurant pendant 72 heures (3 jours) sont le critère de base de prévision d'une canicule.

LES DIFFERENTS NIVEAUX DU PLAN CANICULE S'ARTICULENT AVEC LES QUATRE COULEURS DE VIGILANCE METEOROLOGIQUE.

1. Les 4 niveaux du plan « Canicule »

- **Niveau 1 : VEILLE SAISONNIERE** - Niveau de vigilance météorologique VERT - du 1er juin au 15 septembre, avec activation du dispositif d'information et de communication assuré par le numéro vert national **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe) de 9h à 19h ;
- **Niveau 2 : AVERTISSEMENT CHALEUR** - Niveau de vigilance météorologique JAUNE - correspond soit à un pic de chaleur limité à un jour ou deux, soit à une approche des seuils de température qualifiant la canicule (IBM) avec éventuellement des prévisions d'intensification de la chaleur les jours suivants ;
- **Niveau 3 : ALERTE CANICULE** (ancien niveau MIGA) - Niveau de vigilance météorologique ORANGE - niveau active sur décision du Préfet de département qui met en place, en fonction des circonstances, les mesures adaptées ;
- **Niveau 4 : MOBILISATION MAXIMALE** - Niveau de vigilance météorologique ROUGE - niveau déclenche au niveau national sur instruction du Premier Ministre, dès lors que de fortes températures s'inscrivent dans la durée et que d'autres phénomènes aggravants et dépassant le champ sanitaire sont observés (hausse de la mortalité, pollutions, ruptures de réseaux, pénurie d'eau potable, saturation des établissements de santé...).

Le niveau 3 est du ressort départemental. Son activation par le préfet vise à mobiliser les services départementaux concernés et les maires, ainsi qu'à informer le public.

Les seuils de température et les niveaux de vigilance n'ont qu'une valeur indicative ; ils servent de référence pour aider à la décision. D'autres critères qualitatifs (facteurs météorologiques aggravants, pollution atmosphérique, critères sociaux...) sont également considérés pour apprécier la situation dans le département et contribuer à la décision d'activer le niveau « alerte canicule ».



Les numéros utiles :

- **Mairie de LE BEAUCET :** **04.90.66.00.23**
- **Communauté d'agglomérations (COVE)** **04.90.67.10.13**
- **Conseil départemental de Vaucluse** **04.90.16.15.00**
- **Conseil Régional PACA** **04.91.57.50.57**
- **Préfecture de Vaucluse :** **04.88.17.84.84**
- **Direction Départementale des Territoires (DDT)** **04.88.17.85.00**
- Numéro d'appel d'**urgence européen unique**, disponible gratuitement partout dans l'Union européenne **112**
- **Pompiers** **18**
- **Police / gendarmerie** **17**
- **SAMU** **15**
- **SOS MEDECIN** **04.90.82.65.00**
- **Sans-Abri** **115**
- **Centre antipoison de Marseille** **04.91.75.25.25**
- **Association de Sécurité Civile** **09.80.97.28.19**
- **Centre hospitalier de Carpentras** **04.32.85.88.88**
- **Synergia polyclinique de Carpentras** **04.32.85.85.85**
- **Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes**
(Contact par fax ou SMS seulement) : **114**
- **ERDF / GRDF** **04.90.13.26.70**
- **Service des Eaux** **810 73 97 39**
- **Bouygues** **04.90.66.09.43**
- **Orange** **0800 083 083**

A retenir :

Les principales consignes

Inondation										
Mouvement de terrain										
Feu de forêt										
Séisme										
Tempête										
Avalanche										
Risque industriel										
Risque nucléaire										
Transport de Matières Dangereuses										
Rupture de Barrage										

Notes personnelles :